

Annexe 1 - Explication de la situation actuelle d'Enercoop Belgique, en ce compris la mise en place du conseil d'administration (CA) intérimaire et la problématique statutaire

Par ordonnance du 18 septembre 2018, le Président du Tribunal de l'entreprise du Brabant wallon a désigné Me Nicolas Ouchinsky et M. Alec Marechal comme administrateurs provisoires pour la scrl Enercoop Belgique. Ils ont été investis, à l'exclusion de tout autre dirigeant de la société en place à ce moment, de tous les pouvoirs de gestion et d'administration octroyés aux dirigeants des sociétés par le Code des sociétés, autres lois et les statuts.

Parmi leurs missions, ils étaient chargés de proposer la mise en liquidation judiciaire ou de rechercher les options possibles pour réaliser l'objectif de continuité.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2019 convoquée par les administrateurs provisoires, les coopérateurs ont voté pour la continuité des activités de la scrl Enercoop Belgique, en décidant de faire confiance à l'asbl REScoop Wallonie pour pérenniser les activités de celle-ci.

A cette occasion, plusieurs coopérateurs d'Enercoop Belgique ont répondu à l'appel lancé par les administrateurs provisoires et manifesté leur souhait de poser leur candidature au sein du nouveau Conseil d'administration intérimaire d'Enercoop Belgique, conformément à l'article 18 des statuts de la société stipulant que « tout nouveau candidat administrateur, hormis ceux proposés par les fondateurs, participera aux travaux du Conseil pendant 6 mois minimum avant leur nomination par l'Assemblée générale ».

A la suite de l'Assemblée générale du 26 avril 2019, les administrateurs provisoires ont convoqué les candidats administrateurs intérimaires au Conseil d'administration du 13 mai 2019 tenu en leurs locaux, en vue d'organiser la mise en place d'un Conseil d'administration intérimaire et formaliser la transition de la gestion des activités d'Enercoop Belgique.

Outre la désignation des 8 administrateurs intérimaires et le transfert du siège social, il y a été décidé que l'Assemblée générale ordinaire suivante serait convoquée, si possible à la date du 21 juin (20 juin si salle indisponible le 21 juin), en vue d'approuver les comptes 2018 de la société et de soumettre à l'approbation des coopérateurs la désignation effective des nouveaux administrateurs d'Enercoop Belgique.

Vous trouverez ci-joint :

- Le PV du CA intérimaire tenu le 13/05/2019 chez les administrateurs provisoires
- La publication au Moniteur belge de la désignation des 8 administrateurs intérimaires et du transfert du siège social